

CACES® R486A Catégories : A - C Débutant

R486

Présentiel - Synchrone

Objectifs

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité et connaître les informations relatives au port des EPI contre les chutes de hauteur adaptées à l'exploitation des PEMPs. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de la nacelle concernée en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite en sécurité des PEMPs d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale

Les + métier

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.
Rappel du contexte réglementaire : Tout travailleur amené à utiliser une PLATE-FORME ÉLEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la nacelle concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire, que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée, qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la nacelle concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées, que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la nacelle concernée

Public Visé

Toute personne appelée à manipuler une Plateforme élévatrice mobile de personnel

Pré Requis

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées).
Posséder les aptitudes médicales requises.
Comprendre les instructions en langue française.
Prouver d'une formation avant le passage des tests théoriques et pratiques.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaissances Théoriques : Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation. Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Connaître les informations relatives au port des EPI contre les chutes de hauteur adaptées

Blocs de Compétences

FORMATION THÉORIQUE

- Connaissances générales Technologie des PEMPs
- Les principaux types de PEMPs
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMPs
- Risques liés à l'utilisation des PEMPs
- Exploitation des PEMPs
- Vérifications d'usage des PEMPs
- Port du harnais

FORMATION PRATIQUE

- Port du harnais
- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvre
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

EVALUATIONS : TEST THÉORIQUE ET TEST PRATIQUE



Méthodes mobilisées

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Organisation par ateliers pédagogiques.

Apprentissage complémentaire via notre plate-forme E-Learning.

Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486.

Lieu de formation : selon le choix du client, soit au sein d'une agence ou les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

Méthodes et modalités d'évaluation

Selon les modalités d'examen définies dans la R.486 de la CNAM et organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié. Les agences exclusivement référencées sur L'INRS peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles sont certifiées. Évaluation de la satisfaction stagiaire en

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité



 Durée	Effectif	Tarifs
28.00 Heures 4 Jours	Effectif Dépendant du nombre et du type de categories.	 Tarifs DateModificationInitialesModificateurDateCreationInitialesCreateurActifNumFicheProduitIntituleProduitNbHeuresNbHPresentielNbJoursFP_FormatFormationEffectifMiniEffectifMaxiRaisonSocialeNumClientAgeProprietaireProgrammeProduitVersionProgrammePublicationProduitIntituleProduitRefCodeProduitLibProdActifAgProduitTarifsActifsPreRequisEvaluationPlusProduitsObservationsMoyenPedagogiquesELearningAccrocheComResumeProduitObjectifsProduitPedagogieMoyensPedagogiquesMoyensAFournirContenuFormationTemoignagesClientsTypeIntervenantTypePublicMetiersNumComptableProduitNumCompetencesSanctionViseeModaliteEntreeFormationEntreeSortiePermanenteTitleSeoStatDUStatAUSATISNbAvisSATISTauxREUSNbAvisREUSTauxREUSNbStagiREUSNbAvisVALIDNumClientGroupeTexte210FicheProduitREFERENCE 18/02/2025GJ14/01/2025GJ-13323CACES ® R486A Catégories : A - B Débutant - Copie28284Presentiel08ITF LAVAL20250218150535_r486_caces-r486a-categories-a-b-debutant_20250218.pdf-1CACES® R486R486Fiche ActiveITF LAVALVrai "Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées). Posséder les aptitudes médicales requises. Comprendre les instructions en langue française. Prouver d'une formation avant le passage des tests théoriques et pratiques. Être formé à l'utilisation du port du harnais. "Selon les modalités d'examen définies dans la R.486 de la CNAMEt organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié. Les agences exclusivement référencées sur L'INRS peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles sont certifiées. Évaluation de la satisfaction stagiaire en fin de formation." ""Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998. Rappel du contexte réglementaire : Tout travailleur amené à utiliser une PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc : <ul style="list-style-type: none"> - que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la nacelle concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire, - que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée, - qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la nacelle concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées, - que son employeur se soit assuré qu'il a



connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation,

- que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la nacelle concernée "L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité et connaître les informations relatives au port des EPI contre les chutes de hauteur adaptés à l'exploitation des PEMP. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de la nacelle concernée en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite en sécurité des P.E.M.P. d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et obtenir le CACES® R486 de la catégorie visée." Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Organisation par ateliers pédagogiques.
Apprentissage complémentaire via notre plate-forme E-Learning.

Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486.

Lieu de formation : selon le choix du client, soit au sein d'une agence ou les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation. "FORMATION THÉORIQUE Connaissances générales Technologie des PEMP

Les principaux types de PEMP

Les catégories de CACES®

Notions élémentaires de physique

Stabilité des PEMP

Risques liés à l'utilisation des PEMP

Exploitation des PEMP

Vérifications d'usage des PEMP

Port du harnais

FORMATION PRATIQUE

Port du harnais

Prise de poste et vérifications

Conduite et manœuvre

Fin de poste

Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

EVALUATIONS : TEST THÉORIQUE ET TEST

PRATIQUE" Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accès au lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors

de votre formation. Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie. Toute personne appelée à manipuler une Plateforme élévatrice mobile de personnel 0 CACES RS 7000" Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date fin validité : 18/12/2029

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 7000

B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie B :

PEMP à élévation multidirectionnelle - RS
7001 "Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite
En Sécurité-1caces-r486a-categories-a-c-
debutant18/02/202418/02/20250



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505
Mail : contact@interformat.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date fin validité : 18/12/2029
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 7000
C : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie C : Conduite hors production des PEMP - RS 7002

